Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_21-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

A été nommée secrétaire : M. DUQUENOY Clément

2026/21 – Désignations des délégués dans les organismes extérieurs

Le Relais Petite Enfance du Pays de l'Argoet

Les communes concernées : Elven, Monterblanc, Saint Nolff, Sulniac, Trédion et Tréffléan
Le Relais est un **service public, gratuit, non-obligatoire**, ouvert aux parents et aux assistantes maternelles agréées et aux gardes d'enfants à domicile.

Il intervient auprès :

- **Des parents**
  - Informations sur la petite enfance
  - Recherche d'une assistante maternelle, aide à la fonction d'employeur, accompagnement aux premières séparations avec l'enfant, écoute et conseil.
  - Le RPE transmet aux familles qui le souhaitent la liste officielle des assistantes maternelles agréées avec leur disponibilité.
  -
- **Assistantes maternelles**

Informations sur les droits, les statuts et le contrat de travail. Accueil, rencontres, échanges entre assistantes maternelles. Aide à la professionnalisation.

- **Enfants**
  - Socialisation avec des enfants de tout âge.
  - Expériences nouvelles en dehors du domicile de l'assistante maternelle.
  - Rencontres avec d'autres adultes.

Le RPE est également un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants. Un jeudi par mois de 9h30 à 11h30, un atelier d'éveil est proposé sur inscription par les animatrices à TREDION (salle multi activités). La matinée s'organise en plusieurs temps : jeux libres, peinture, modelage, parcours psychomoteur et se termine par un temps plus calme d'éveil musical ou d'histoires.

Les conseillers municipaux sont invités à se faire connaitre au cours de la séance.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_21-DE

Il est proposé au conseil municipal

- DE DESIGNER
Mme NIZAN Windy, comme élue référente titulaire
Mme BARRE Karine, comme élue référente suppléante

Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)
Le LAEP est un **lieu de rencontre et d'échange** entre parents et enfants.

Il se **déplace sur les 6 communes du pays d'Elven** : Elven, Saint-Nolff, Trédion, Tréffléan, Monterblanc et Sulniac.

C'est un **service gratuit, sans inscription et anonyme**, destiné aux **enfants de moins de 6 ans** accompagnés de leurs parents.
C'est un **espace de jeux** adapté aux jeunes enfants. Ils y découvrent la relation à l'autre, dans un cadre différent.

Les parents peuvent y aborder ensemble ou avec Lynda et Delphine, les accueillantes, tous les sujets du quotidien et de la famille.

Il est ouvert de façon régulière le **jeudi de 9h15 à 11h15**.

Les parents peuvent arriver et repartir à l'heure qu'ils le souhaitent.

Les conseillers municipaux sont invités à se faire connaitre au cours de la séance.

Il est proposé au conseil municipal

- DE DESIGNER
Mme NIZAN Windy, comme élue référente titulaire
Mme BARRE Karine, comme élue référente suppléante

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

